

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du Lundi 24 Octobre 2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2021-066

Renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 14/10/2022

Étaient présents :

Marie CABRERA	Marie-Antoinette TAULERE	Louis REVARDY
Christine AURICHE	Pierre CAMPA	Robert STEFAN
Georges GUARDIA	Jean-Marie GUILLOY	Marie-Claire NATIVEL
Corine BORDES	Chantal BORNAREL	Patrice AYBAR
Bernard CONTON	Vincenzo ROMANO	
Marjorie POHYLSKI	Jean LOPEZ	
Adrien MOGLIA	Elizabeth MOLINA	
Anaïs CAZORLA	Sylvain GARCIA	
Olivier BATLLE	Jennifer FERNANDES	

Étaient représentés :

Emmanuel LEHMANN	a donné pouvoir à	Georges GUARDIA
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA
Kadi BEN ABDESLEM	a donné pouvoir à	Anaïs CAZORLA
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Ludovic ROBERT	a donné pouvoir à	Patrice AYBAR

Était absent : /

Secrétaire de séance : Christine AURICHE

<u>Nombre de membres présents</u> :	22	<u>Nombre de procurations</u> :	5	<u>Nombre d'absent</u> :	0	<u>Nombre de votants</u> :	27
-------------------------------------	----	---------------------------------	---	--------------------------	---	----------------------------	----

Madame le Maire informe l'Assemblée que la ligne de trésorerie contractée avec la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon arrive à échéance le 05 décembre 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer un nouveau contrat de mise en place d'une ligne de trésorerie Interactive avec la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon et de procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions suivantes :

Montant : Quatre cent mille euros (400 000 €)

Durée : Douze mois (12 mois) .../...

Taux d'intérêt :	EURIBOR 1 semaine + marge 0.55 %
Process de traitement automatique :	Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office
Demande de tirage :	Aucun montant minimum
Demande de remboursement :	Aucun montant minimum
Paielement des intérêts :	Chaque trimestre civil par débit d'office
Frais de dossier :	Prélevés en une seule fois pour un montant de six cents euros (600 €)
Commission de non utilisation :	0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie interactive et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer un nouveau contrat de Ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon d'un montant maximum de 400 000 € selon les conditions ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels de Trésorerie.
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires et afférentes à ce contrat.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de séance,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Marie CABRERA

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
27 OCT. 2022
COURRIER